



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 11 décembre 2024 à 16 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle :

Sont présents en présentiel les membres suivants :

le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel;
le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin;
le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau;
le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier;
le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau.

Sont présents en visioconférence les membres suivants :

la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau;
le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust;
le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau;
la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes;
le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky;
le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger;
la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault;
le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu;
la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre;
le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell.
le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau;
la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance;
le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay;
le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson;
la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux;
le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon;
le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, monsieur Alexandre Lambert, directeur général et madame Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe de la MRC et greffière-trésorière.

Est absente, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

24-12-11-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'ouvrir la séance à 16 h 00.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

24-12-11-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.



4. **RENOUVELLEMENT DU PLAN D'ENTRETIEN DU LOGICIEL ESRI POUR UN MONTANT 61 760 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mandaté la firme ESRI pour la mise en place et la maintenance des applications web en géomatique pour l'intégration et la diffusion des données géospatiales incluant des matrices graphiques municipales, des photos aériennes et des réseaux d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les services de cartographie qui sont hébergés dans les serveurs géomatiques de la MRC sont basés sur le système d'ESRI;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs des municipalités et les usagers de la plateforme ont besoin de consulter en tout temps leurs données afin de réaliser leurs projets municipaux et pour répondre aux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité à la plateforme web est un besoin névralgique et qu'il faut assurer l'accessibilité et la maintenance des données cartographiques quotidiennement;

CONSIDÉRANT la nécessité de garder un niveau très performant de nos services géomatiques auprès des municipalités en offrant les systèmes géomatiques à jour tout en bénéficiant des dernières améliorations portées sur les logiciels ESRI et de s'assurer que les géomaticiens accèdent aux formations et aux supports nécessaires pour maintenir un haut niveau de compétences et de performances;

CONSIDÉRANT l'évolution rapide des technologies de la géomatique et surtout les technologies ESRI notamment en nombre de correctifs et d'améliorations apportées à leur produit;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de cette maintenance est de 61 760 \$ pour une durée d'une année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mandaté la firme ESRI pour la mise en place et la maintenance des applications web en géomatique pour l'intégration et la diffusion des données géospatiales incluant des matrices graphiques municipales, des photos aériennes et des réseaux d'égout et d'aqueduc;

POUR CES MOTIFS,

24-12-11-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'autoriser la reconduction du plan d'entretien de logiciel avec ESRI pour l'année 2025 pour un coût de 61 760 \$ plus taxes et **de mandater** le directeur général à signer la documentation relative à l'inscription.

Proposition adoptée.

5. **APPRÉCIATION DES RISQUES – MANDAT À LA FIRME GÉOLOCAION A. G. RELATIVEMENT À L'ARPENTAGE DE L'ÉLÉVATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE DE 657 RÉSIDENCES EXPOSÉES DANS LES MRC D'ARGENTEUIL ET DE DEUX-MONTAGNES POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 38 505 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet d'appréciation des risques dans le cadre d'une entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil et de Vaudreuil-Soulanges ainsi que l'aide financière reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à cette fin;

CONSIDÉRANT que cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme principal mandataire et gestionnaire de l'aide financière du MAMH et que celle-ci sera appelée, de concert avec les autres MRC de l'entente intermunicipale à établir le portrait des risques d'inondation en vue de rechercher des solutions avantageuses pour les prévenir et/ou les atténuer;



CONSIDÉRANT que pour apprécier les risques de dommages directs aux quelques 657 résidences exposées aux inondations dans les MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes et le taux de conséquences relié, il est requis d'en connaître précisément l'élévation du rez-de-chaussée et de la plus basse ouverture au sous-sol, le cas échéant;

CONSIDÉRANT qu'une première phase de réalisation pour 270 résidences est déjà entamée;

CONSIDÉRANT qu'après négociation de l'offre originale, la proposition budgétaire de service de Géolocation pour la phase 2 s'élève à 38 505 \$, plus les taxes applicables (jointe en annexe);

CONSIDÉRANT que pour procéder à la caractérisation, le MAMH exige le recours à l'expertise professionnelle d'un arpenteur-géomètre qualifié;

CONSIDÉRANT que la plupart des fournisseurs potentiels de tels services (4) dans la région de la Montérégie ont été sollicités et que seule la firme d'arpenteurs-géomètres GÉOLOCATION (Pagé-Leclair, Société d'arpenteurs-géomètres), dûment habilitée, a répondu par une offre de services;

CONSIDÉRANT que le budget requis pour réaliser cette activité est disponible (poste budgétaire 02-460-09-419);

POUR CES MOTIFS,

24-12-11-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à **octroyer** le mandat à la firme GÉOLOCATION (Pagé et Leclair) pour relever l'élévation du rez-de-chaussée et de plus basses ouvertures de 657 résidences exposées aux inondations dans les MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes pour un montant maximal de 38 505 \$, plus les taxes applicables.

Proposition adoptée.

6. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

24-12-11-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell** et résolu

que la séance soit levée à 16 h 06.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

MARIE-HÉLÈNE RIVEST
Directrice du greffe de la MRC et
greffière-trésorière